

Règles de survie

Présentation de base

Version 4, mise à jour 30/3/09



Respect et valorisation de notre personnel

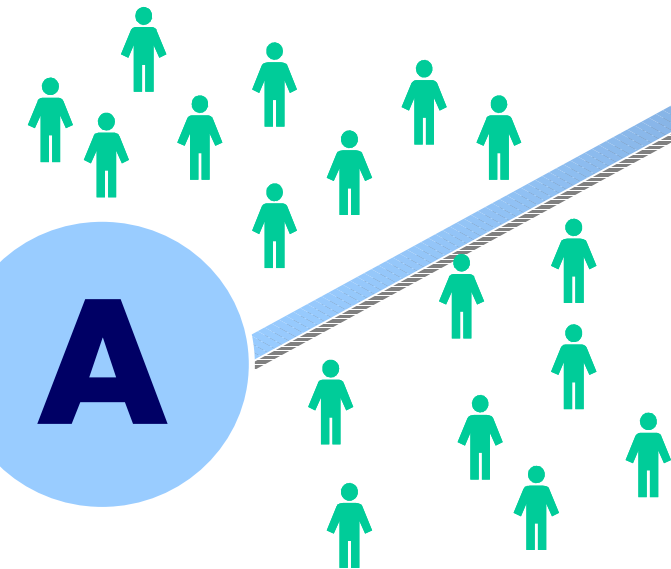
- **Les Principes de Shell** : nos valeurs communes d'honnêteté, d'intégrité et de respect pour les gens sont les piliers du travail que nous réalisons et sont les bases de nos principes d'affaires.
- **Nos Règles d'or – Vous et moi** :
 - Nous conformons aux lois, normes et procédures
 - Intervenons en cas de situation dangereuse ou non-conforme
 - Respectons nos voisins

L'Objectif Zéro consiste à prévenir toute blessure

Les faits

Objectif Zéro :
Pas de
blessure

350 décès
2000 - 2008



**Le respect des règles
aurait permis de sauver
bon nombre de ces vies**

Jeroen van der Veer

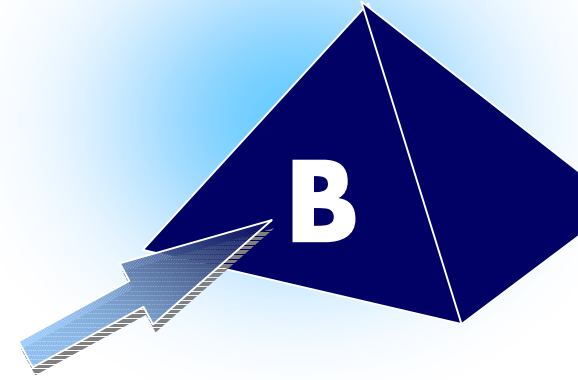
15 octobre 2007 – Journée sur la sécurité

... mais beaucoup trop de personnes sont encore blessées ou perdent la vie dans le cadre de leur travail pour Shell. C'est inacceptable. Nous ne devons pas le voir comme une fatalité puisque nous travaillons dans une industrie à risque. Non, ce n'est pas une raison. Nous devons agir autrement

A chacun dès lors de se poser la question – « Que puis-je faire ? »

**Objectif zéro :
Pas de blessures**

Nous allons...



- **Énoncer des règles de survie claires et cohérentes**
- **Attendre de chacun qu'il respecte les règles de survie**
- **Examiner** chaque infraction potentielle
- **Responsabiliser les gens** : Direction, Superviseurs, Personnel, Entrepreneurs, Sous-traitants

Règles de survie - Détails

Effectuer toute opération avec un permis de travail valide lorsque cela est exigé

Effectuer des tests de gaz lorsque cela est exigé

Vérifier l'isolation avant le début de travaux et utiliser l'équipement de protection spécifié

Obtenir l'autorisation avant d'entrer dans un espace clos

Ne pas contourner ou désactiver un équipement de sécurité sans autorisation préalable

Se protéger correctement contre toute chute en cas de travail en hauteur

1 	2 	3 	4 	5 	6 
7 	8 	9 	10 	11 	12 

Ne pas passer sous une charge suspendue

Ne pas fumer en dehors des zones autorisées

Pas d'alcool ou de drogue au travail ou au volant

Ne pas téléphoner en conduisant et respecter les limites de vitesse

Attacher sa ceinture de sécurité

Respecter le plan de route établi

Note : Ces règles ne concernent pas la conduite entre la maison et le travail, la consommation "sociale" d'alcool et fumer dans les bureaux (dans les pays où c'est permis)

Conséquences des infractions

- Les incidents et infractions aux règles **font l'objet d'une enquête approfondie**
- **Le non-respect de toute règle de survie entraînera une mesure disciplinaire.**
 - Pour les employés de Shell, cela peut aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail.
 - Pour les entrepreneurs, cela peut aller jusqu'au renvoi des établissements Shell et à l'interdiction d'à nouveau travailler pour les sociétés Shell.
- Si la personne responsable de l'infraction connaît la règle ou la procédure requise grâce à sa formation, son expérience ou des communications et qu'elle ne s'y est pas conformée, la **mesure disciplinaire adéquate maximale** sera appliquée.
- En outre, si un superviseur fixe les conditions d'infraction au règle ou n'enquête pas sur une infraction commise, une mesure disciplinaire adéquate maximale sera appliquée.

Conséquences des infractions

- Le niveau de mesure disciplinaire prend en considération le lieu de l'infraction.
- **Pour toute infraction d'opérations à haut risque, nous appliquons le principe général : Si vous choisissez d'enfreindre la règle, vous choisissez de ne plus travailler pour Shell.**
- **Une opération à haut risque se définit comme:**
 - Toutes les opérations industrielles – voir règles 1 à 9
 - Pour les chauffeurs professionnels sous notre contrôle opérationnel – voir règles 9 à 12
 - Tout déplacement professionnel dans les environnements routiers à haut risque définis – voir règles 9 à 12
- Pour toute infraction dans les zones à moindre risque, la mesure disciplinaire va d'un avertissement verbal/écrit, à la suspension, à un IPF réduit jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou jusqu'au renvoi des établissements Shell et à l'interdiction d'encore travailler pour les sociétés Shell dans le cas des entrepreneurs.

Le rôle des leaders

- **Connaître les règles de survie** – objectif, application et conséquences de toute violation
- Veiller et s'assurer que tous les employés de Shell et tous les entrepreneurs **ont été informés**
- **Communiquer**, communiquer, communiquer
- **Faire preuve de leadership**, et prêcher par l'exemple
- **Assumer** les décisions difficiles relativement au personnel
- Vérifier, mesurer et améliorer en permanence le respect des règles

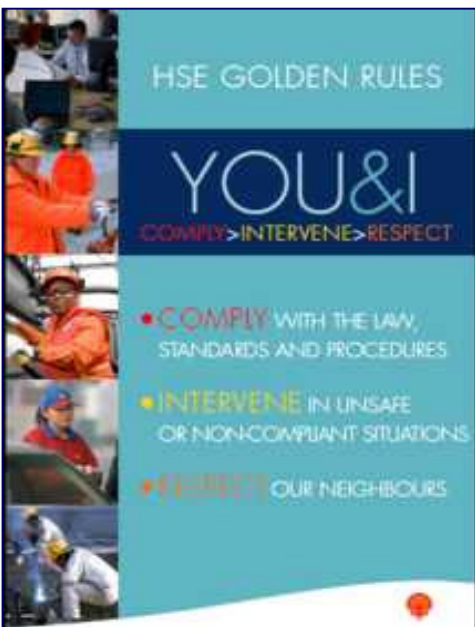
Mise en oeuvre

- **“Déplacements professionnels ...”** Les responsables, soutenus par SSSE, RH et CX sont responsables de communiquer les règles et d’en assurer le respect
- **“... Coordination par pays ...”** L’ équipe de coordination au pays dirigée par le président pour le pays est responsable d’une approche intégrée
- **“... appui des RH et CX.”** Les RH au pays sont chargées d’assurer la cohérence de l’application de la mesure disciplinaire et les CX doivent appuyer l’équipe de coordination au pays dans l’établissement d’un message intégré

Calendrier de mise en oeuvre :

- **Février** : Informer les membres de la direction des secteurs d’activité et les équipes de coordination
- **Mars** : Informer les consultants et les 50 plus grandes entreprises sous contrat
- **30 mars – 30 juin** : Informer les superviseurs, les employés, les entrepreneurs (par l’entremise des détenteurs de contrat); **PAS de communication** aux superviseurs ou au personnel tant que l’équipe de coordination au pays n’a pas donné son feu vert
- **1er juillet** : entrée en vigueur complète des règles de survie

Règles de survie et autres règles



- **Les règles d'or** restent d'application
- Les règles de survie **sont des exigences minimales obligatoires**
- **Toute règle existante faisant double emploi avec une règle de survie doit être remplacée par la règle de survie pertinente**
- Les autres règles tout aussi importantes ou les règles spécifiques à l'établissement ne doivent pas être appelées Règles de survie
- Les règles de survie **ne remplacent pas ou ne suppriment pas** les autres règles professionnelles, opérationnelles et de sécurité de votre lieu de travail et ne vous autorisent pas à négliger ces dernières

